

# CONFÉRENCE DE PRESSE

DU 21.06.2013

## **Procédure urgente en cas d'occupation illégale d'un terrain**

Département de la formation et de la sécurité

# Procédure urgente en cas d'occupation illégale d'un terrain

- 1. Cadre général : quelques rappels**
- 2. Moyens de contrainte en cas de stationnement illégal**
- 3. Intervention de la justice civile et pénale**
- 4. Concept opérationnel**
- 5. Synthèse**

21.06.2013

# ▲ 1. Le cadre général

## 1.1 Statut juridique des gens du voyage

### ➤ Au plan législatif

Protection juridique de leur mode de vie garantie par la Convention européenne des droits de l'homme, la Constitution fédérale, la Convention-cadre (UE) pour la protection des minorités nationales

## ▲ 1. Le cadre général

### 1.1 Statut juridique des gens du voyage (*suite*)

#### ➤ Au plan judiciaire

Selon deux arrêts du Tribunal fédéral (2001/2003), les autorités compétentes en matière d'aménagement du territoire doivent prévoir des emplacements appropriés au mode de vie des gens du voyage

## ▲ 1. Le cadre général

### 1.1 Statut juridique des gens du voyage (*suite*)

#### ► De l'avis du Pouvoir exécutif

Selon le rapport du Conseil fédéral sur la situation des gens du voyage en Suisse (octobre 2006), il faut distinguer :

- les aires de séjour, pour le stationnement (10 places)
- les aires de transit, pour le passage (35-50 places)

## ▲ 1. Le cadre général (*suite*)

### 1.2 Constat

Aménagement des aires de transit suscite l'opposition de la population

- ➔ Inexécution partielle de l'obligation d'aménager des aires de transit
  
- ➔ Inexécution parfois à l'origine du stationnement illégal

## ▲ 1. Le cadre général (*suite*)

### 1.3 En droit

Aucune législation spécifique sur le stationnement et le transit des gens du voyage

Nécessité de se référer à quelques principes du droit d'urgence, du droit de nécessité et à la jurisprudence du Tribunal fédéral commandant aux autorités «*de prendre en considération les spécificités et les particularités du mode de vie traditionnel de la communauté tzigane*» (ATF [2012] 138 I 205)

- ➔ Moyens juridiques limités
  - Eviter l'arbitraire dans l'adoption du plan *Gitans*
  - Standard juridique minimal

## ▲ 2. Moyens de contrainte

### 2.1 Moyens de contrainte du droit pénal

#### a/ Cautionnement préventif (CP 66)

Moyen visant à prévenir une infraction future par une personne soupçonnée de vouloir la commettre, en exigeant d'elle un cautionnement d'ordre financier

Décision de la compétence du ministère public

En raison du mode de vie des gitans, moyen abandonné



## ▲ 2. Moyens de contrainte (*suite*)

### 2.1 Moyens de contrainte du droit pénal

#### b/ Séquestre pénal (CPP 263)

Moyen privant provisoirement une personne de la propriété de son bien

Selon CPP :

- Séquestre en couverture des frais de justice
- Séquestre en vue de restitution au lésé de son bien
- Séquestre de biens dangereux pour l'ordre public en vue de leur destruction

Moyen inapproprié au stationnement illégal des gens du voyage

## ▲ 2. Moyens de contrainte (*suite*)

### 2.1 Moyens de contrainte du droit pénal

#### c/ Garantie d'amende pour infraction à la LCR

Stationnement illégal sur la voie publique sanctionné d'une amende

Voie publique = tout espace à la disposition d'un nombre indéterminé de personnes

Encaissement par la police de sûretés pour couvrir l'amende LCR et les frais de procédure auprès de chaque détenteur de véhicule stationné illégalement sur la voie publique (LALCR 16)

## ▲ 2. Moyens de contrainte (*suite*)

### 2.2 Moyens de contrainte du droit administratif

#### a/ Moyens tirés de la clause générale de police (CGP)

CGP = Principe constitutionnel permettant à l'autorité d'intervenir sans base légale expresse pour prévenir une atteinte à l'ordre public ou pour rétablir l'ordre public

= Exception au principe de légalité → exigences strictes à la mise en œuvre

## ▲ 2. Moyens de contrainte (*suite*)

### 2.2 Moyens de contrainte du droit administratif

#### a/ Moyens tirés de la clause générale de police (CGP) (*suite*)

CGP applicable si :

- stationnement illégal de plus de 50 caravanes,  
(excédant la norme pour les aires de transit)  
porte atteinte à l'ordre public
- stationnement illégal de moins de 50 caravanes  
porte une atteinte grave à l'ordre public (menace  
pour l'intégrité physique)

## ▲ 2. Moyens de contrainte (*suite*)

### 2.2 Moyens de contrainte du droit administratif

#### a/ Moyens tirés de la clause générale de police (CGP) (*suite*)

CGP appliquée dans le respect :

- de la protection constitutionnelle accordée au mode de vie des gitans
- du principe de proportionnalité

## ▲ 2. Moyens de contrainte (*suite*)

### 2.2 Moyens de contrainte du droit administratif

#### b/ Limite à la clause générale de police

Evacuation forcée d'un convoi de gitans nécessite des moyens logistiques considérables dont ne dispose pas l'Etat → nécessité de recourir au droit de réquisition

## ▲ 2. Moyens de contrainte (*suite*)

### 2.2 Moyens de contrainte du droit administratif

#### b/ Limite à la clause générale de police (*suite*)

Exercice du droit de réquisition si :

- mise en danger imminente de la population;
- catastrophe naturelle, sociétale

Stationnement illégal d'un convoi de gitans n'entraîne pas une situation de détresse

➔ CGP ne légitime pas le droit de réquisition  
ne permet pas une évacuation forcée

## ▲ 2. Moyens de contrainte (*suite*)

### 2.2 Moyens de contrainte du droit administratif

#### c/ Séquestre administratif

En cas d'insoumission à l'ordre d'évacuation, obligation pour la police de sécuriser le campement et ses alentours

Frais d'intervention de la police ne peuvent être encaissés en application de la LP en raison du mode de vie

Garantie de paiement des frais d'intervention de la police par le séquestre administratif d'un ou de plusieurs véhicules

Pratiquement : pose de sabots



## ▲ 3. Intervention de la justice

### 3.1 Action devant le juge civil

Stationnement illégal entraîne un trouble de la possession

Sur requête, le juge civil peut ordonner l'évacuation et menacer le perturbateur d'une amende en cas d'insoumission (CP 292)

Nécessité d'agir dans l'urgence → formulaire de requête de mesures provisionnelles, requête entièrement rédigée, remise par la police au lésé

## ▲ 3. Intervention de la justice (suite)

### 3.2 Action devant le ministère public

Stationnement illégal peut entraîner un dommage à la propriété (CP 144 I)

Infraction poursuivie sur plainte

Nécessité d'agir dans l'urgence → formulaire de plainte pénale, plainte entièrement rédigée, remise par la police au lésé

Formulaire prévoit la constitution de partie civile pour obtenir réparation du dommage

## ▲ 4. Concept opérationnel de la police cantonale

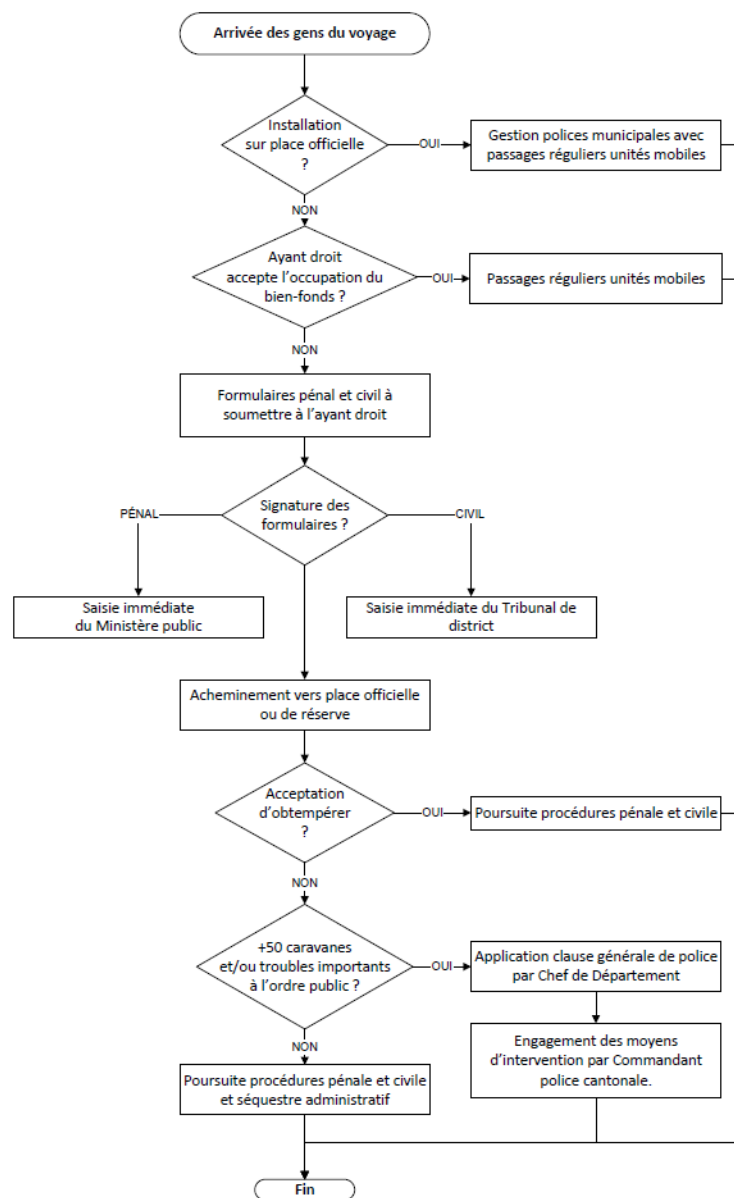
### 4.1 Ordre de service

- ➔ Définition des objectifs et des missions pour chaque service de la police cantonale

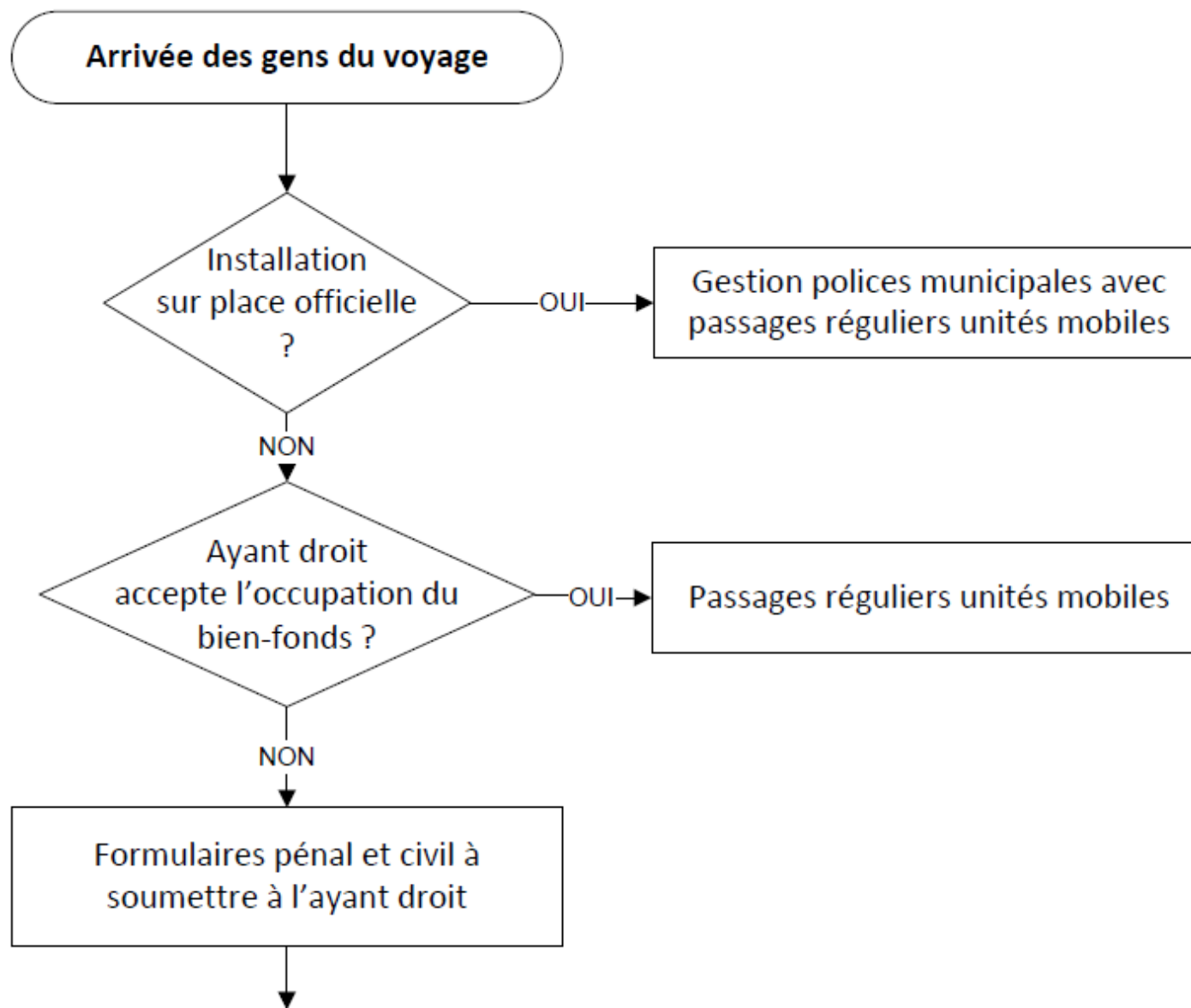
### 4.2 Plan d'engagement

- ➔ Définition des opérations à mener selon les différents cas de figure

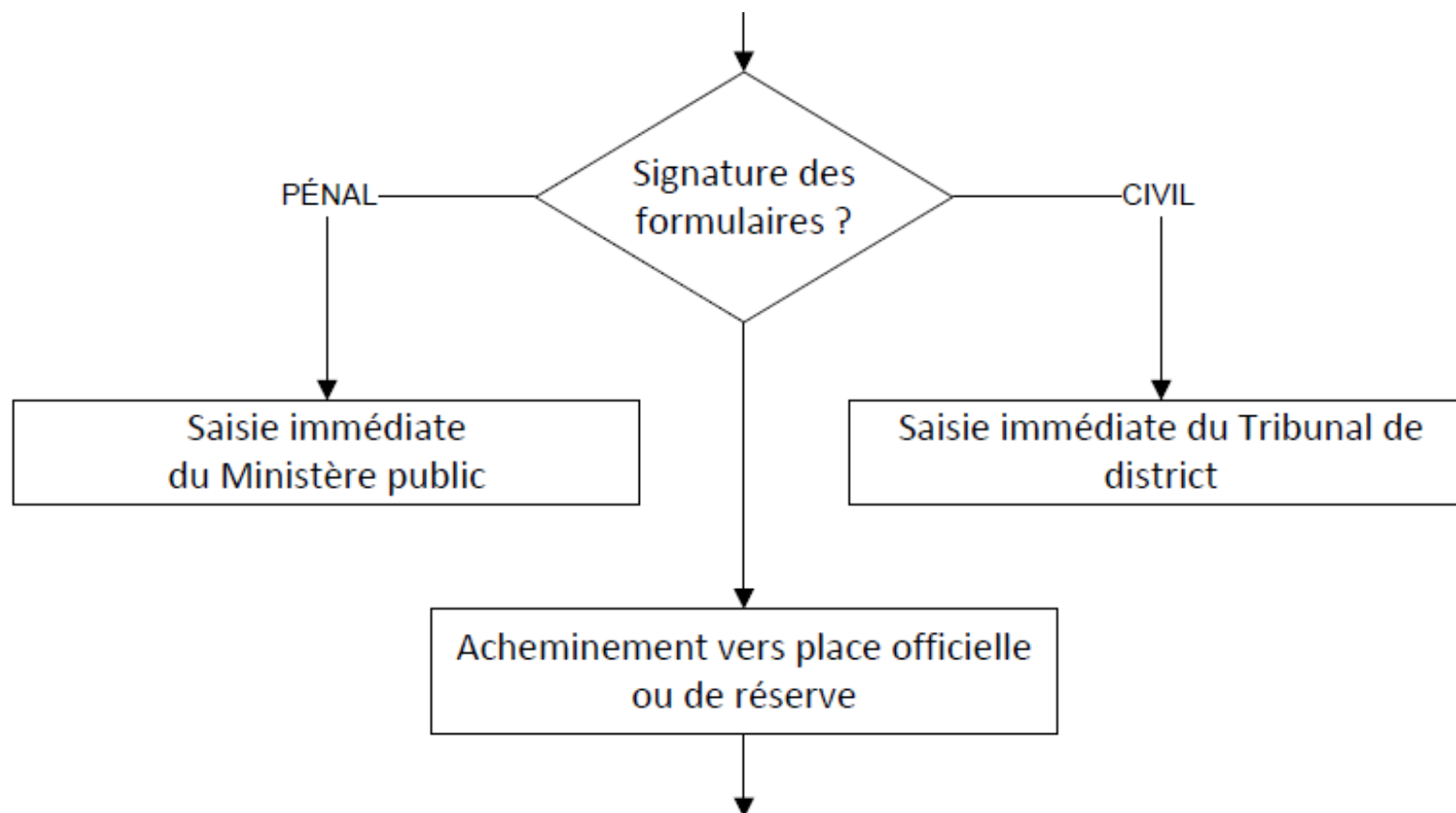
## 4.2 PLAN D'ENGAGEMENT



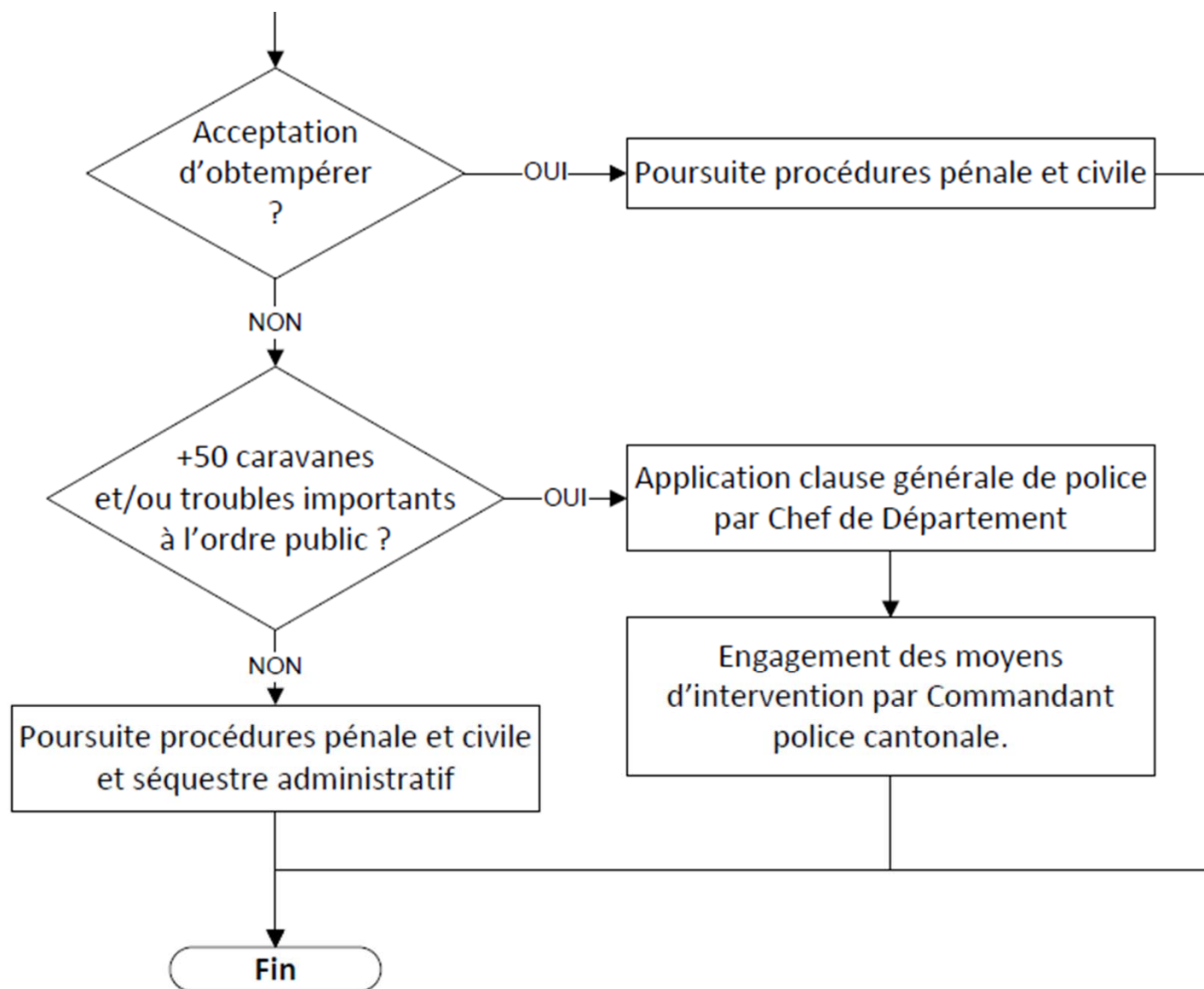
# PLAN D'ENGAGEMENT



# PLAN D'ENGAGEMENT



# PLAN D'ENGAGEMENT



## ▲ 5. Synthèse

1. Perception d'une garantie d'amende auprès de chaque détenteur de véhicule stationné illégalement sur la voie publique, y compris sur les places de stationnement privées accessibles au public
2. Délimitation du périmètre d'intervention fondée sur la clause générale de police (convoi supérieur à 50 caravanes et trouble de l'ordre public; grave trouble de l'ordre public)



## ▲ 5. Synthèse (*suite*)

3. Séquestre administratif de quelques véhicules en stationnement illégal pour garantir le paiement des frais d'intervention de la police
4. Soutien apporté au lésé dans ses démarches auprès du juge civil et du ministère public
5. Procédure formalisée :
  - a/ dans un ordre de service de la police cantonale définissant les objectifs et les missions
  - b/ dans un plan d'engagement de la police cantonale identifiant les différentes phases et les opérations à mener